



Appel d'offres – Cahier des charges

LES IMPACTS DU NUMÉRIQUE SUR LES COMPÉTENCES MÉTIERS ET LES COMPÉTENCES TRANSVERSES

SOMMAIRE

Contexte	page 3
1. Présentation de l'EDEC Démarche Compétences	page 3
2. Les enjeux autour des transformations numériques des métiers de l'ESS.....	page 4
Objet de l'appel à projet	page 4
Méthodologie	page 5
Documents fournis au prestataire	page 5
Livrables attendus	page 6
Modalités de restitution des livrables	page 6
Délais de réalisation	page 6
Contenu de la réponse	page 7
1. L'offre technique.....	page 7
2. L'offre financière.....	page 8
Modalités de réponse et d'attribution de l'appel à projet	page 9

Contexte

1. Présentation de l'EDEC Démarche Compétences

L'UDES, la CFDT, la CFE CGC, la CFTC et Uniformation ont signé avec le Ministère du travail, représenté par la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP)¹, un EDEC (Engagement de développement pour l'emploi et les compétences), visant à accompagner les salarié.e.s, entreprises et dirigeant.e.s de l'économie sociale et solidaire face aux transformations profondes de l'économie et en conséquence des emplois, des compétences, des organisations de travail et des certifications professionnelles, à travers des approches prospectives sur les compétences et le numérique.

Formalisé par un accord-cadre entre la DGEFP, l'UDES, la CFDT, la CFE CGC, la CFTC et Uniformation, les actions de l'EDEC seront mises en œuvre par l'OPCO Uniformation, désigné en tant qu'organisme relais, en lien avec le comité de pilotage de l'EDEC.

Le plan d'actions de l'EDEC, visant à créer des outils partagés, se décline en deux axes :

- Outiller la veille prospective compétences des acteurs du champ ciblé par l'accord
- Outiller la transition numérique des acteurs du champ ciblé par l'accord

AXE 1 : OUTILLER LA VEILLE PROSPECTIVE EMPLOI COMPETENCES

- **Action 1.1** : Élaborer, actualiser et développer les référentiels métiers, afin de mutualiser ces outils dans une banque de données compétences et de permettre notamment l'identification de blocs transverses ou spécifiques pour appuyer des démarches de GPEC et passerelles, tout autant que l'actualisation ou la rénovation des certifications
- **Action 1.2** : Mettre en place un baromètre emploi-formation afin d'identifier les besoins en emploi et en compétences par métiers prioritaires ou en tension, avec une attention particulière sur les métiers de la transition écologique

AXE 2 : OUTILLER LA TRANSITION NUMERIQUE

- **Action 2.1** : Identification des impacts du numérique sur les compétences cœur de métiers, mais également sur les compétences transversales sur un échantillon de métiers clés
- **Action 2.2** : Mise en place d'une opération nationale d'accompagnement (l'eSScalier numérique) auprès des entreprises et des salariés des secteurs concernés
- **Action 2.3** : Création d'un outil d'auto-diagnostic pour l'identification des impacts du numérique, mesure du degré de maturité numérique des TPE PME
- **Action 2.4** : Conception de parcours innovants en fonction des publics prioritaires (en difficulté avec les compétences de base notamment) pour l'acquisition de compétences numériques.

Le présent appel d'offre porte sur l'axe 2, action 2.1.

¹ La Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) conçoit et met en œuvre les orientations du gouvernement en matière d'emploi et de formation professionnelle.

2. Les enjeux autour des transformations numériques des métiers de l'ESS

Dans son intervention du 9 mars 2017, lors de la conférence de l'UDES pour l'emploi, la présidente du Conseil d'orientation pour l'emploi (COE) soulignait l'impact du numérique sur de nombreux métiers de l'économie sociale et solidaire, notamment dans l'action sociale (robots domestiques, robots d'assistance aux personnes en perte d'autonomie), la santé (télémédecine, orthèses ou exosquelettes, outils de diagnostics...) et la formation (serious games, Mooc, robots éducatifs...).

En septembre 2017, Uniformation a par ailleurs mené une enquête qualitative d'une quarantaine d'entretiens, auprès d'entreprises adhérentes de tailles différentes, pour mesurer l'impact du numérique sur l'organisation des entreprises :

- 81% des répondants déclaraient que la transformation numérique concerne une part importante de leur activité
- 73% des répondants déclaraient être concernés par la transformation numérique à très court terme
- 66% des adhérents exprimaient un besoin d'accompagnement sur le sujet

Le numérique s'est ainsi rapidement imposé comme une réalité quotidienne dans les métiers de l'action sociale (dont 52% des métiers sont amenés à évoluer), des activités de services (53%), des employés administratifs (56%), des intervenants à domicile et aides-ménagères (96%), des professionnels des arts et spectacles (41%), des formateurs (31%).

La transformation numérique des métiers constitue dès lors aujourd'hui un enjeu majeur pour les entreprises. L'apparition et le développement de nouveaux outils et de nouvelles pratiques font apparaître de nouvelles compétences.

Pour les employeurs, l'adaptation en termes d'organisation et de développement des compétences peut toutefois se révéler complexe à mettre en œuvre : stratégie de développement des outils numériques, adaptation des salariés aux nouvelles pratiques, définition des besoins en formation... Les impacts du numérique sur les activités et les compétences ne sont pas marginaux, et peuvent par ailleurs toucher tout autant leurs salariés que les usagers, dont il faut maintenir un accompagnement humain pour ceux qui en ont besoin.

Objet de l'appel à projet

Dans la continuité des enseignements de l'enquête réalisée en 2017 sur l'impact du numérique sur les activités portées par les structures de l'économie sociale, il s'agit de pointer les impacts sur les principaux métiers de l'économie sociale et solidaire les plus touchés par le numérique, et de disposer de tendances prospectives sur l'évolution des compétences qu'ils nécessitent, tels que les intervenants à domicile, les agents d'entretien, les aides-soignants et infirmiers, les assistants maternels, les techniciens de services administratifs et d'accueil, les animateurs et les gardiens d'immeubles, mais aussi les dirigeants et les bénévoles.

41% des répondants du baromètre emploi formation 2019 indiquent ainsi avoir été impactés par l'introduction de nouvelles technologies numériques au cours des trois dernières années, chiffre laissant entendre une acculturation de plus en plus prégnante de certains établissements aux mutations entraînées par l'arrivée et le déploiement du numérique.

Sur la base d'une liste d'une vingtaine de métiers et sous la forme de fiches, il s'agira de mesurer l'impact du numérique sur les activités et les compétences qu'ils requièrent : évolution / consolidation, obsolescence / disparition, nouvelles compétences clés.

Ceci en identifiant les compétences numériques transverses indispensables sur ces métiers, qui pourraient constituer un « socle de compétences numériques » commun.

Méthodologie

Il appartient au prestataire de proposer une méthodologie précise, assortie d'un calendrier permettant la réalisation de la mission.

Le Comité de Pilotage sera attentif aux points de méthodologie suivants :

- Une identification des compétences numériques transverses au sein de l'économie sociale et solidaire, qui soulignera les éventuelles différences pour un même métier selon les branches ;
- Une observation des freins au développement des compétences numériques (toutes dimensions entendues : économique, organisationnelle, compétences de base...), et une exploration de solutions mises en œuvre pour l'acquisition des compétences indispensables sur les métiers identifiés ;
- Une proposition de préconisations pour développer et faciliter le recours à des parcours pédagogiques types et innovants pour l'acquisition de compétences numériques, tant à destination :
 - des employeurs, pour le choix de formation, en ayant une attention particulière pour les TPE PME (les différences entre les structures, selon leur taille, devront être valorisées)
 - que des organismes de formation, pour inciter à la digitalisation de l'offre de formation sur les compétences numériques.

Le choix des métiers sera déterminé lors du comité de lancement de l'étude. Il devra refléter la diversité des branches professionnelles couvertes.

Documents fournis au prestataire

L'OPCO ainsi que les membres du Comité de Pilotage mettront à disposition du prestataire l'ensemble des informations qui pourront lui être utiles pour mener à bien sa mission (études, outils existants, contacts à interviewer, etc.).

La liste des documents et informations pouvant être mis à disposition sera établie lors de la réunion de cadrage de la mission.

Livrables attendus

- Un rapport d'étude
- Un référentiel des compétences numériques pour chacun des métiers étudiés
- Un socle de compétences numériques transverses aux métiers de l'ESS
- Des fiches pratiques pour la mise en œuvre de parcours de formation types

Les rapports incluront notamment tous les documents nécessaires à l'argumentation développée par le prestataire et à la bonne compréhension des livrables.

Les restitutions écrites et orales s'appuieront sur des présentations incluant le logo du ministère du travail, du PIC, de l'EDEC et le logo de l'OPCO dans le respect de la charte graphique de l'OPCO.

L'ensemble devra être homogène par rapport au format de la charte graphique. Les photos éventuelles devront faire l'objet d'une validation préalable des droits afférents à celles-ci.

Une clause relative à la propriété intellectuelle des résultats et des livrables sera intégrée dans le contrat de prestation. Les outils produits appartiendront aux financeurs de l'EDEC.

Modalités de restitution des livrables

Chacune des phases du projet fera l'objet d'une restitution intermédiaire et d'une présentation orale par le prestataire aux membres du Comité de Pilotage de l'EDEC.

Les livrables devront être transmis en format électronique au moins 7 jours ouvrés avant la date des réunions au chef de projet qui les transmettra aux membres du Comité de Pilotage.

Après chaque présentation, le Comité de Pilotage se réserve un délai de 15 jours ouvrés pour validation finale de la phase et de ses conclusions.

Délais de réalisation

La durée de la mission est estimée à 7 mois, avec un démarrage des travaux en décembre 2019. Le prestataire précisera le planning de réalisation de la prestation par phases.

Un comité de pilotage de lancement et un comité final de validation des travaux encadreront la prestation. Des restitutions intermédiaires pourront avoir lieu afin de présenter l'avancée des travaux et de procéder aux éventuels ajustements nécessaires.

Le diagnostic devra être livré à la fin du mois de juin 2020.

Le calendrier prévisionnel jusqu'au comité technique de lancement est le suivant :

Date de publication de l'appel d'offres :	mardi 1er octobre 2019
Date limite de retour des réponses :	vendredi 25 octobre 2019
Compte rendu des délibérations :	vendredi 15 novembre 2019
Auditions:	vendredi 22 novembre 2019 (après-midi)
Cotech de cadrage et lancement de la mission:	mercredi 4 décembre 2019 (matin)

Contenu de la réponse

La réponse sera restituée en deux notes distinctes et devra respecter la logique de présentation décrite ci-dessous :

1. **Une offre technique détaillée**, présentant la proposition d'intervention du prestataire pour chaque phase du projet
2. **Une proposition financière**, présentant le budget prévisionnel par phase.

Le prestataire fournira les coordonnées de la personne en charge du projet en mesure de répondre aux questions relatives à son offre.

1- L'offre technique

L'offre technique doit comporter impérativement :

Chapitre 1 : Profil général du prestataire

- La raison sociale
- Le SIRET
- L'effectif global de la structure
- Les secteurs d'intervention et/ou domaines d'activité
- Les autres prestations proposées.

Chapitre 2 : Contexte et objectifs généraux de la prestation

Chaque prestataire reformule sa propre vision des enjeux et du contexte. Il doit être en mesure de clarifier certains points ou de suggérer des compléments.

Chapitre 3 : Déroulement de la prestation

Chaque prestataire décrit la nature de la prestation à réaliser afin d'en délimiter le contenu précis (démarche) et en déduit le volume de travail qui lui est nécessaire (conception, préparation, réalisation...).

Le document remis précise le découpage de la prestation et la démarche prévue pour atteindre les résultats à produire.

L'offre devra également comporter :

- des précisions sur les méthodologies proposées au regard des travaux prévus et nécessaires à la réalisation de l'appui technique et des questions propres à chaque étape ;
- des précisions sur les livrables envisagés pour chaque étape ;
- une proposition d'organisation dans le temps des travaux via un calendrier détaillé.

Chapitre 4 : Moyens humains

Chaque prestataire présentera également dans son offre les moyens humains mis à disposition pour la réalisation du projet et le suivi (un contact interne pour la logistique et la facturation, un responsable de projet unique clairement identifié) :

- nom et rôle de chaque intervenant,
- responsabilités de chaque intervenant,
- CV de chaque intervenant pressenti comportant notamment :
 - a. Le profil et l'expérience
 - b. Les références de missions comparables
- L'ancienneté dans la structure

La présentation de l'équipe d'intervention devra permettre d'évaluer ses compétences et son expérience sur ce type de travaux, ainsi que celles des éventuels sous-traitants.

En cas de réponse collective, il conviendra de définir un porteur de projet qui sera l'interlocuteur privilégié des financeurs de l'EDEC et du comité de pilotage.

Chapitre 5 : Références du cabinet sur des projets similaires

Chaque prestataire présentera quelques références de prestations similaires, menées récemment.

Ces références sont destinées à donner des indications sur la connaissance et la compréhension du prestataire sur le périmètre couvert par Uniformation, ou sur des travaux opérationnels.

2- L'offre financière

Le prestataire présentera de manière très précise le budget, en indiquant le nombre de jours prévus, les prix unitaires pratiqués (en Euros HT et TTC) et les frais liés à la mission (déplacements, administratif...).

Le prestataire se conformera au cadre défini ci-dessous pour la prise en compte des propositions formulées dans son offre technique et de l'estimation des charges qu'il a déterminées ou que son expérience lui dicte.

Coût de chaque phase du projet :

Intitulé et détail de l'étape	Nombre de personnes	Taux journaliers (en euros HT)	Durée (en jours)	Montant total forfaitaire (en euros HT)

Estimation forfaitaire des déplacements :

Dans le cas où plusieurs déplacements seraient à prévoir, il est attendu du prestataire qu'il indique un montant forfaitaire maximal envisagé compte tenu de sa méthodologie (déplacements, hébergement et restauration). Ce montant forfaitaire sera ensuite réajusté en fonction des frais réels, dans la limite du plafond.

Modalités de réponse et d'attribution de l'appel à projet

- **Critères de sélection du prestataire**

Les projets sont collectés par les équipes d'Uniformalion, agissant en tant qu'organisme relais et coordinateur.

Le choix du prestataire s'appuiera sur les critères suivants :

Connaissance du périmètre couvert par les signataires de l'EDEC ;
 Expertise, références de l'équipe sur des projets similaires, notamment en matière d'analyse des compétences et de connaissance des mutations engendrées par le numérique, et ses capacités d'intervention ;
 Qualité de la proposition (compréhension de la commande) ;
 Pertinence et faisabilité de la proposition méthodologique ;
 Coût de l'opération.

La grille d'évaluation se basera sur les critères de sélection suivants :

Notes de 0 à 10	Coefficient
Qualification de l'équipe / Interlocuteur dédié	1
Références et expériences sur des projets similaires	2
Références et expériences liées aux métiers de l'ESS	3
Pertinence de la réponse	3
Degré d'innovation, originalité de la proposition	2
Méthodologies de gestion du projet	3
Qualité et présentation des livrables	2
Tarifcation	3
Respect de la réglementation Générale de protection des données (Critère éliminatoire)	1

Les candidat(e)s ayant présenté une offre jugée pertinente au regard des critères définis ci-dessus, seront auditionné(e)s devant le comité de pilotage de l'EDEC le 22 novembre 2019 (après-midi).

Le choix définitif du cabinet retenu sera effectué à l'issue de cette audition.

- **Engagements du prestataire**

Le Comité de Pilotage se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues pour tout ou partie de l'appel à projet. Il s'engage à garder confidentielles les offres reçues.

Le prestataire non retenu ne peut prétendre à aucune indemnité ni contester pour quelque motif que ce soit le bien-fondé de la décision du Comité de Pilotage.

Le Comité de Pilotage n'est engagé qu'après notification écrite au prestataire de l'acceptation de l'offre.

- **Pilotage et suivi des travaux**

Une convention de prestation de service sera signée entre le prestataire et l'OPCO en sa qualité d'organisme relais.

La maîtrise d'ouvrage du projet sera assurée par un comité de pilotage dédié et le Comité de pilotage technique de l'EDEC pour le lancement et la clôture des travaux.

- **Remise des propositions**

La réponse à l'appel à projet devra être transmise par voie électronique à l'attention de :

Enquetes [a] uniformalion.fr

et en trois exemplaires papier aux coordonnées suivantes :

UNIFORMATION
Département Ressources
Pôle Projets, Etudes et Observatoires
43 boulevard Diderot
BP 80057
Paris cedex 12

Au plus tard le 25 octobre 2019

Afin de garantir une égalité de traitement entre tous les répondants, il ne sera donné aucune information complémentaire sur le présent cahier des charges.
